

Metz, le 27 février 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : CLAUSSE Arthur  
Tél : 03 87 34 33 22  
E-mail : arthur.clausse@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire  
29, Avenue Jeanne d'Arc  
57290 FAMECK

**OBJET** : Projet de lotissement Saint - André Avenue Jeanne d'Arc - Porter à connaissance EU – Avis de recevabilité

**RÉF.** : Dossier CASCADE n°57 – 2025 - 00096

**P.J.** : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance  
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance eaux usées» au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement déposé par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour le raccordement au réseau existant des eaux usées concernant le projet de lotissement Saint-André Avenue Jeanne d'Arc sur votre commune, est recevable.

Le projet consiste à l'aménagement d'un lotissement de 10 parcelles pouvant accueillir environ 30 équivalents habitants soit 1,8 kg DBO<sub>5</sub>/j supplémentaires raccordés à la station d'épuration de Florange.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,  
par interim



Astride ERMAN